

Géraldine Lacroix
Romain Slitine

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Géraldine Lacroix
Romain Slitine

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Géraldine Lacroix

Romain Slitine

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

*Troisième édition mise à jour
7^e mille*

*Que
sais-je?*

**À lire également en
*Que sais-je ?***

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Sylvie Brunel, *Le Développement durable*, n^o 3719.

Jean-Paul Betbèze, *Les 100 mots de l'économie*, n^o 3731.

Serge Paugam, *Le Lien social*, n^o 3780.

Frédéric Thiveaud, *La Caisse des dépôts*, n^o 3835.

Jean-Pascal Gond, Jacques Igalens, *La Responsabilité sociale de l'entreprise*,
n^o 3837.

ISBN 978-2-7154-1399-3

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2016

3^e édition mise à jour : 2023, février

© Presses Universitaires de France / Humensis, 2023

170 *bis*, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).

Introduction

Face aux crises économiques et financières, mais aussi environnementales, énergétiques et démocratiques, l'époque n'est plus aux constats mais à la recherche de solutions.

L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est ni une mode ni une énième exception franco-française : c'est l'une des voies d'avenir pour inventer d'autres façons de produire et de consommer tout en développant une plus grande cohésion sociale. Du commerce équitable à l'épargne solidaire, en passant par les innovations sociales dans le champ de la protection de l'environnement, de la lutte contre l'exclusion ou de l'égalité des chances, l'ESS apporte des réponses crédibles à de nombreux enjeux de société contemporains. En outre, l'ESS promeut l'action collective – avec des formes juridiques comme les associations, les fondations et les mutuelles – et plus généralement l'engagement des citoyens – on compte 13 millions de bénévoles en France. Ces dimensions permettent de contribuer à la démocratisation de notre économie. Enfin, l'ancrage durable et local des entreprises de l'ESS est un facteur essentiel de vitalité des territoires. Ces organisations créent des emplois non délocalisables et représentent des partenaires de premier plan des acteurs publics et des autres acteurs privés à l'échelle locale. Avec 212 000 établissements employeurs et 14 % de l'emploi privé en France (2,6 millions de salariés), l'ESS représente un secteur

important et en fort développement. Le potentiel de croissance de l'emploi demeure important puisque près de 500 000 départs à la retraite sont prévus d'ici à 2026. Cet intérêt pour l'ESS commence à croître auprès du grand public, et des jeunes en particulier. Ainsi, 65 % des jeunes de 18 à 30 ans veulent créer leur entreprise dans le champ de l'ESS pour « changer le monde » selon un sondage France Active et OpinionWay de 2022¹. Pourtant, si la notoriété de l'ESS est plutôt bonne, seulement un tiers des Français indiquent voir précisément ce dont il s'agit selon un sondage Harris Interactive de 2021².

C'est en partie pour combler ce déficit de connaissance d'un pan entier de l'économie que cet ouvrage a été écrit. Il propose de plonger le lecteur dans la dynamique de ce secteur qui cherche à concilier performance économique et utilité sociale, lui permettant de disposer d'une synthèse actualisée de l'ESS : son histoire, ses enjeux, ses débats et ses perspectives.

Illustré de nombreux exemples issus de la pratique et enrichi par des entretiens menés par les auteurs avec des représentants du secteur, cet essai jette un éclairage particulier sur le potentiel des entreprises de l'ESS, innovant au service de l'intérêt général.

CHAPITRE PREMIER

Une autre économie ?

L'ESS est un concept qui s'est récemment stabilisé mais qui s'inscrit dans une réalité économique et dans des réflexions théoriques et politiques remontant à plus de deux siècles.

I. – Les racines de l'ESS

Pour comprendre la réalité de l'ESS, un rapide détour historique est nécessaire. À la croisée de plusieurs courants de pensée et de manière d'organiser une production collective (économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social), l'ESS est un mouvement qui s'est progressivement structuré.

1. L'économie sociale : faire primer l'homme sur le capital

(A) *L'entraide en action.* – L'économie sociale est le principal fondement historique de l'ESS. Si l'un des plus anciens exemples remonte au XIII^e siècle, avec les fruitières du Jura et de Franche-Comté (premières expériences de coopératives de collecte et de transformation de produits laitiers), l'économie sociale se structure

au cours du ^{xix}^e siècle. La révolution industrielle – marquant le passage d'une société agricole à une société de production mécanisée fondée sur le charbon, le développement des chemins de fers et l'industrie lourde – entraîne de tels bouleversements économiques et sociaux que la question de la solidarité apparaît rapidement comme essentielle. À côté de la solidarité philanthropique héritière des principes de charité de l'Église, une nouvelle approche émerge : celle d'une entraide et d'une auto-organisation des personnes qui partagent un destin commun.

Malgré leur interdiction jusqu'en 1884 par la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde (1791), qui prohibaient les organisations ouvrières (notamment les corporations de métiers et tout type d'organisation de solidarité entre ouvriers), de nombreuses initiatives ont réussi à voir le jour. Les premières structures de l'économie sociale sont des « sociétés de secours mutuel », ancêtres de nos mutuelles d'assurance, qui visent à prendre en charge collectivement des besoins fondamentaux – pensions de retraite ou d'invalidité, logement, nourriture... – que leurs membres, par exemple au chômage, invalides ou travailleurs pauvres, ne sont pas en mesure d'assumer individuellement.

En 1871, la première Union départementale de mutuelles est créée à Lyon. En 1898, la Charte de la mutualité leur reconnaît un rôle d'intérêt général et les autorise à s'unir en fédération nationale. Ce qui est chose faite avec la création de la Fédération nationale de la mutualité française en septembre 1902. En parallèle, dans les années 1830, le mouvement ouvrier poursuit l'objectif de créer des associations de production, qui deviendront les sociétés coopératives de production (SCOP) : il s'agit pour les travailleurs de mettre en commun leur seule richesse, à savoir leurs instruments et leur force de travail, et ce, afin de constituer un capital collectif et produire de

manière autonome. Apparaissent ensuite les premières coopératives de consommation, puis de production et de crédit. Les caisses de crédit agricole, les banques populaires sont ainsi créées, permettant à leurs membres d'accéder au crédit pour développer leurs activités, ce que les banques classiques leur refusaient.

L'économie sociale est donc fille de la nécessité : elle provient d'une volonté de réduire les inégalités, de compenser les effets néfastes de la révolution industrielle et d'inventer des relations économiques plus équitables. Elle est aussi fille de la liberté et de la République : la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association s'inscrit dans ce contexte favorable à l'économie sociale, en la rattachant à un mouvement de conquêtes civiques. En effet, par la voie contractuelle, tout citoyen dispose désormais du droit de s'associer, sans autorisation préalable, par simple déclaration à la préfecture. La loi préserve les droits des individus tout en permettant leur action collective en conférant la personnalité morale à l'association qui en résulte. Elle prévoit également que les associations se constituent dans un but autre que le partage des bénéfices.

Diverses traditions nationales d'économie sociale

La tradition de l'économie sociale est principalement ancrée dans les pays d'Europe occidentale latine. On y trouve des organisations nationales spécifiques comme les *sociedades laborales* en Espagne, qui représentent un modèle de création de petites entreprises et de reprises d'entreprises par les travailleurs, où le capital appartient majoritairement aux salariés et où personne ne peut détenir plus d'un tiers de celui-ci. Autre exemple : les *misericórdias* au Portugal, qui sont des associations de bienfaisance très anciennes liées à l'Église catholique.

Les pays anglo-saxons et germaniques sont davantage marqués par la culture du don. Le Royaume-Uni rassemble ainsi la moitié des dons des particuliers d'Europe (11,5 milliards d'euros), avec deux dispositifs très incitatifs : *Payroll Giving* (don à partir du salaire avant impôt) et *Gift Aid* (abondement par l'État), qui financent environ 170 000 *charities*. Le terme anglais *charity* peut être traduit par « charité », « aumône », mais aussi par « œuvre caritative », « organisation qui vient en aide ». Leur existence a été reconnue trois cents ans avant la loi de 1901 par le *Charitable Uses Act* (1601).

Cette tradition philanthropique se manifeste en Allemagne par le poids des fondations, qui représentent un tiers (17 milliards d'euros) du total des dépenses des fondations d'Europe, avec un financement assuré par la taxe religieuse (*Kirchensteuer*) venant s'ajouter à l'impôt dû, à hauteur de 8 à 9 %. On notera qu'en Allemagne, il existe deux statuts pour les associations : des associations à but non économique (*Idealverein*) et des associations à but économique (*wirtschaftlicher Verein*), traçant ainsi une délimitation plus stricte qu'en France entre les activités lucratives et non lucratives (la loi de 1901 ne dit rien de la nature des activités des associations).

(B) *L'histoire d'une « réinvention »*. – En parallèle de la structuration de l'économie sociale, une pensée politique s'est progressivement imposée, à la croisée du mouvement ouvrier, du socialisme utopique (Charles Fourier, Pierre-Joseph Proudhon) et du christianisme social (en particulier Frédéric Le Play). C'est Charles Gide (1847-1932), le théoricien du mouvement coopératif français, qui, à partir de 1886, développe le concept d'une économie sociale fondée sur la solidarité. Refusant à la fois le marxisme et le libéralisme, il propose une « troisième voie » : il croit en un système qui serait guidé non par les profits mais par les besoins, et non par le seul capital mais également par le travail. Ses idées rencontrent alors un fort succès pendant quelques années, en particulier lors de l'Exposition universelle de 1900, où un pavillon entier est consacré à l'économie sociale.

Le Familistère Godin : l'utopie en action

Fortement touché par la misère ouvrière, Jean-Baptiste Godin (1817-1888), fils d'artisan serrurier, décide de s'engager dans la lutte contre la pauvreté. À l'issue de son tour de France de compagnon, Godin conçoit une poêle en fonte innovante ; l'aventure se transforme en une véritable réussite industrielle à Guise dans l'Oise.

Mais le véritable projet de Godin est de poser les bases du « Familistère », en s'inspirant des écrits de Charles Fourier. Rapidement, il décide de confier la gestion de l'entreprise aux ouvriers eux-mêmes et de la leur céder. Surtout, tout est fait pour améliorer la condition des deux mille habitants associés : logements collectifs, magasins coopératifs, arts, activités sportives... L'éducation est également au cœur du projet et tous les enfants bénéficient d'une instruction de qualité (mixité à l'école, développement de pédagogies actives, importance des arts et du sport...).

L'expérience dure environ un siècle et démontre la possibilité d'inventer une organisation économique qui fonctionne sur des principes radicalement différents de ceux d'une entreprise traditionnelle. Si le Familistère n'a pas survécu, faute d'avoir su s'adapter à la concurrence et à l'ouverture des marchés, il est mondialement connu pour avoir posé les bases d'une aventure collective au bénéfice des salariés et des usagers. En expérimentant de nouvelles manières de produire et de consommer, Godin est l'un des inspireurs et des fondateurs de l'économie sociale.

Ensuite, au cours de la première moitié du xx^e siècle, la notion même d'économie sociale disparaît du paysage politique et idéologique français. On assiste à une forme d'éclatement et de fragmentation des différentes familles coopératives, mutualistes et

associatives dont chacune se développe de manière indépendante. Ces différents piliers historiques connaîtront des évolutions diverses. Les coopératives de consommation par exemple seront victimes, à partir de la fin des années 1960, de la montée en puissance de la grande distribution, fût-elle sous la forme de coopératives de commerçants comme les centres Leclerc ou Système U. La mutualité s'adaptera en devenant le complément indispensable de la Sécurité sociale. Les mutuelles d'assurance se développeront fortement à la suite de la croissance de l'industrie automobile, les conducteurs étant désormais obligés de s'assurer. Certaines grosses coopératives, en particulier dans le secteur agricole ou bancaire s'éloigneront considérablement de leurs objectifs et de leur fonctionnement d'origine.

Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que l'économie sociale a été redécouverte, en tant que concept, sous l'impulsion de Michel Rocard. Cherchant une forme de production de richesses distincte des modèles capitaliste et communiste, il se tourne vers les coopératives, les mutuelles et les associations employeuses et recherche leurs points communs. C'est à cette occasion qu'est « réinventé » le concept d'économie sociale, sans véritable référence à la tradition historique, et c'est ce concept qui est entré en droit français en 1981, par la création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale.

(C) *Des sociétés de personnes.* – L'économie sociale rassemble quatre types d'organisations : les mutuelles, les coopératives, les associations et, par extension, les fondations. Les mutuelles sont orientées vers la protection de leurs membres (mutuelles d'assurance des personnes, des biens ou mutuelle santé). Les coopératives – très diverses, puisqu'il existe des coopératives d'utilisateurs ou d'usagers, des banques coopératives, des

coopératives d'entreprises, des coopératives de production, et, enfin, la société coopérative européenne – ont en général été créées pour assurer une solidarité entre les coopérateurs. Les associations, au statut particulièrement souple, peuvent avoir des finalités variées, pourvu que, comme le dit la loi de 1901, leur « but [soit] autre que de partager les bénéfices » (par exemple : solidarité, santé, défense des droits, sport, culture...). Enfin, les fondations font partie aujourd'hui du champ des organisations de l'économie sociale bien qu'elles n'en partagent pas toutes les caractéristiques (en particulier la « double qualité » ; voir *infra*).

Ces organisations, identifiées avant tout par leurs statuts, présentent un certain nombre de caractéristiques communes. Avant tout, ce sont des *sociétés de personnes* et non des sociétés de capitaux. Alors que la société anonyme est détenue par des actionnaires, visant à rémunérer le capital qu'ils ont placé dans l'entreprise, les entreprises de l'économie sociale appartiennent à leurs membres. Contrairement aux entreprises capitalistes classiques, le pouvoir de décision n'est pas proportionnel au capital détenu : même si les pratiques sont variées, la règle « une personne, une voix » est de mise dans ces entreprises. Ainsi, dans une entreprise de l'économie sociale, *la gouvernance est démocratique* : en principe, chacun peut, lors des assemblées générales, faire entendre sa voix. Les statuts garantissent cette règle, tout en la nuancant : le statut de « société coopérative et participative » (SCOP), par exemple, privilégie les salariés, tandis que le statut associatif les écarte le plus souvent de la gouvernance pour donner le premier rôle aux membres de l'association. Les bénéficiaires ou les usagers du service fourni par la structure peuvent occuper une place centrale dans la gouvernance de l'entreprise. C'est le cas dans les mutuelles d'assurance ou de santé,

en vertu de la notion de « double qualité » : l'assuré (bénéficiaire de la prestation d'assurance) est également assureur puisque l'assemblée générale et le conseil d'administration sont composés exclusivement d'usagers (sociétaires) de la mutuelle. Ainsi, le conseil d'administration – et le président – de la MAIF est-il composé quasi exclusivement d'enseignants de l'Éducation nationale. Dans tous les cas, le fonctionnement démocratique et la participation active des membres sont essentiels pour identifier de nouveaux besoins, rechercher des solutions rapides et élaborer une offre adéquate en réponse. Dernière caractéristique des entreprises de l'économie sociale : le *but de ces organisations n'est pas le profit*, contrairement aux entreprises traditionnelles ; on parle donc d'entreprise à but non lucratif ou à lucrativité limitée (voir aussi chap. III).

2. L'économie solidaire : la finalité sociale avant tout. Au cours des années 1980, un certain nombre d'initiatives se sont regroupées sous la bannière de l'économie solidaire. Dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage, l'économie solidaire regroupe à l'origine des expériences de solidarité menées auprès des populations en situation d'exclusion. Diverses formes d'organisation voient le jour : régies de quartiers, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion. L'ensemble de ces expériences formera ce que l'on a appelé quelques années plus tard « l'insertion par l'activité économique ». Partant de la conviction que « nul n'est inemployable », les entreprises sociales d'insertion par le travail proposent des solutions concrètes pour embaucher ceux qui sont exclus de l'emploi. Ces emplois temporaires sont assortis d'un accompagnement spécifique et de formations. Elles procurent un « sas », grâce auquel les individus peuvent retrouver des habitudes

de travail, régler leurs difficultés personnelles (de logement, de santé, d'isolement...) et préparer progressivement leur avenir professionnel.

Au cours des années 1990, la notion d'économie solidaire s'est élargie à toutes les pratiques économiques qui ont pour but commun de renforcer le lien social, par exemple dans le secteur des services aux personnes, du commerce équitable, de la protection de l'environnement, etc. La reconnaissance institutionnelle s'est traduite par la nomination en 2000 d'un secrétaire d'État à l'Économie solidaire, l'écologiste Guy Hascoët, en fonction jusqu'en 2002.

L'économie solidaire ambitionne de servir l'intérêt général et pas simplement l'intérêt collectif de ses membres. Ces entreprises cherchent à inventer des solutions nouvelles pour résoudre les problèmes sociaux. Pour cela, les acteurs de l'économie solidaire adoptent les formes juridiques qui leur paraissent les mieux adaptées à leur finalité sociale et ne se tournent pas exclusivement vers les statuts historiques de l'économie sociale. À côté des formes associatives ou coopératives, ils peuvent adopter des statuts commerciaux (SAS, SARL, SA) s'ils les considèrent comme plus adaptés pour remplir leur mission sociale. Pendant longtemps, la pensée de l'économie solidaire se développe en prenant ses distances par rapport à l'économie sociale, indiquant par exemple que « statut ne fait pas vertu ». En a résulté une incompréhension entre les tenants de l'économie sociale et ceux de l'économie solidaire qui a mené à des divergences profondes pendant plusieurs années.

-
1. <https://www.franceactive.org/communiques/1-jeune-sur-2-souhaite-se-lancer-dans-lentrepreneuriat-et-pour-beaucoup-dans-un-projet-dentreprise-engagee>
 2. https://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-leconomie-sociale-et-solidaire